

Installation de nouvelles provinces en RDC

Depuis l'accession de la RDC à l'indépendance le 30 juin 1960, son organisation administrative a été marquée par une centralisation plus ou moins forte du pouvoir dans la capitale. Cette centralisation a contribué à la désarticulation des structures économiques et sociales de l'arrière-pays. En vue de créer des centres d'impulsion et d'accélérer le développement à la base, le Constituant de 2006 a opté pour une restructuration administrative de l'État, en faisant passer le nombre de provinces de 11 à 26 et en leur transférant la charge de la gestion de toutes les compétences de proximité, en contrepartie de l'allocation d'une quotité représentant 40% des recettes réalisées dans leurs juridictions.



Adolphe MUZITO, Premier ministre de la RDC de 2008 à 2012, a géré avec responsabilité ce dossier sensible pendant son mandat. Il note que sur les 26 nouvelles provinces à installer, au moins 20 ne seraient pas en mesure de couvrir les dépenses contraignantes liées à leur fonctionnement. Il explore quelques pistes de solutions pour l'installation effective et heureuse de ces provinces, consistant à lever obstacles et difficultés de tout ordre.

« Dossiers, études et documents » (D.E.D.)
Collection fondée et dirigée par Jean MPISI

ISBN : 978-2-343-07711-6
6 €



L'Harmattan

Dossiers
Études
Documents

Adolphe MUZITO

Adolphe MUZITO

Installation de nouvelles provinces en RDC

Défis et contraintes

Installation de nouvelles provinces en RDC

